

ERIC BOTOREL

Député de la 5^e circonscription des Côtes d'Armor

COMMUNIQUÉ

Paris, le 24 juin 2025

Le Député Éric Bothorel vote contre le moratoire sur les énergies renouvelables

« On ne tire pas des chèques en blanc sur la planète »

Ce jour a eu lieu le vote solennel sur la Proposition de loi sur la programmation nationale sur l'énergie. Le député Éric Bothorel a voté contre.

Dans le cadre de la proposition de loi dite Grémillet de « Programmation nationale et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie », des députés de droite et d'extrême-droite ont uni leur voix pour adopter des amendements ineptes.

Le RN a proposé la réouverture de la centrale nucléaire de Fessenheim, une centrale fermée depuis cinq ans, qui n'a plus de salle de contrôle, plus de turbines, plus d'alternateurs. Les députés Républicains ont proposé un moratoire sur le déploiement des énergies renouvelables, que ce soit l'éolien terrestre et maritime ou le solaire.

Qu'est-ce qu'un moratoire ? Dans le langage commun, cela désigne la convention par laquelle les créanciers d'une personne décident collectivement, en dehors de toute procédure judiciaire, d'accorder des délais de paiement à leur débiteur commun.

La planète brûle, nous consommons de plus en plus d'électricité, et certains députés font mine de croire que le tout nucléaire suffirait et qu'il n'y a pas besoin d'un « mix énergétique » combinant énergies renouvelables et le nucléaire, qui est une énergie décarbonée. C'est assurément s'accorder des délais de paiement, alors que nous sommes tous débiteurs.

Leur argument ? Leur seul argument ? Cela nuit au paysage, c'est peu apprécié par les populations et le nucléaire suffira. Ce n'est pas le cas, tout le monde le sait.

En Bretagne, plus qu'ailleurs, où nous ne produisons que 20% de l'énergie électrique que nous consommons, nous sentons tous qu'il faut accepter malgré tout le déploiement d'énergies

ERIC BOTHOREL

Député de la 5^e circonscription des Côtes d'Armor

renouvelables. On n'a pas refusé le projet de centrale de Plogoff dans le Finistère, pour finir éclairés à la bougie ou en vivant avec des centrales à charbon.

Une nouvelle fois, j'ai voté contre un texte que je soutenais pourtant au départ. Car des députés continuent de jouer avec de petits amendements, avec des motions de censure ou de rejet préalable à l'étude de projets de loi. Nous sommes dans une Assemblée sans majorité absolue, ce n'est pas une raison suffisante pour fonctionner dans la déraison absolue. Les Français nous demandent de travailler, de s'occuper de leurs projets, leurs problèmes et certainement pas de poursuivre ce parlementarisme délétère. Nous devons collectivement adopter des lois.

A la place, nous risquions de mettre en danger une filière d'excellence, celle des énergies renouvelables. L'énergie en Bretagne, ce sont 667 entreprises et plus de 26 000 emplois. La Bretagne innove sur ces sujets avec des parcs éoliens citoyens, de la méthanisation territoriale. La Bretagne est en point sur la fabrication et le déploiement de l'éolien en mer, malgré les difficultés et craintes exprimées. Et nos concitoyens ne seraient plus autorisés ni même financés pour installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toits ?

C'est pathétique. Et j'y vois une raison supplémentaire pour douter de la proportionnelle qui ferait perdurer cette Assemblée introuvable. Nous avons plus que jamais besoin d'énergie humaine et d'énergies renouvelables.

Contact presse : contact@ericbothorel.bzh – 02 96 37 03 23 – 06 40 52 49 76